



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Circulaire d'information

INFCIRC/901/Add.2

INFCIRC/904/Add.1

INFCIRC/905/Add.1

INFCIRC/909/Add.1

INFCIRC/917/Add.1

9 novembre 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 20 septembre 2017 reçue de la mission permanente de la Roumanie concernant des déclarations communes sur la formation certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire, l'appui aux capacités de préparation et de conduite des interventions destinées à faire face au terrorisme nucléaire et radiologique, les architectures nationales de détection nucléaire, la sécurité du transport des matières nucléaires et la criminalistique en sécurité nucléaire

1. Le Secrétariat a reçu une communication datée du 20 septembre 2017 de la mission permanente de Roumanie concernant la *Déclaration commune sur la formation certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/901, la *Déclaration commune sur l'appui aux capacités de préparation et de conduite des interventions destinées à faire face au terrorisme nucléaire et radiologique* figurant dans le document INFCIRC/904, la *Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/905, la *Déclaration conjointe sur la sécurité du transport des matières nucléaires* figurant dans le document INFIRC/909 et la *Déclaration commune sur la criminalistique en sécurité nucléaire* figurant dans le document INFCIRC/917.

2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA ROUMANIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 2470

La mission permanente de la Roumanie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de l'informer que la Roumanie souhaiterait souscrire aux Déclarations communes suivantes :

- INFCIRC/901 - Déclaration commune sur la formation certifiée à la gestion de la sécurité nucléaire, présentée par le Canada ;
- INFCIRC/904 - Déclaration commune sur l'appui aux capacités de préparation et de conduite des interventions destinées à faire face au terrorisme nucléaire et radiologique, présentée par la République de Corée ;
- INFCIRC/905 - Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire, présentée par la Finlande ;
- INFCIRC/909 - Déclaration conjointe sur la sécurité du transport des matières nucléaires, présentée par le Japon ; et
- INFCIRC/917 - Déclaration commune sur la criminalistique en sécurité nucléaire, présentée par l'Australie.

La mission permanente de la Roumanie auprès des organisations internationales à Vienne demande la diffusion de cette communication officielle à tous les États Membres sous la forme d'un document INFCIRC.

La mission permanente de la Roumanie auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 20 septembre 2017